



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du logement

Question écrite n° 87436

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur le dossier de l'endettement des primo-accédants à l'acquisition d'un logement. En effet, depuis quelques années, et notamment du fait de la crise financière que connaissent le monde et la France, de nombreuses familles se retrouvent dans des situations très délicates de surendettement. Cette situation portée à la connaissance de nombreux CCAS semblent prouver que ces personnes ne sont guère raisonnables et que certains promoteurs ne sont eux, guère responsables, au regard du poids excessif de l'engagement de ces familles, pour l'achat de leur logement, notamment dans des secteurs ou celui-ci s'avère très coûteux, comme en Île-de-France. Cette situation n'est pas rare et contribue à déstabiliser de nombreuses familles vers la spirale du surendettement, puis de l'exclusion, qui est préoccupante, notamment dans la région d'Île-de-France. Dès lors, il conviendrait de prendre de nouvelles dispositions d'information et de prévention pour les nouveaux acquéreurs de logement. Il serait aussi souhaitable de resensibiliser les banques et les promoteurs constructeurs sur cette problématique. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87436

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9607

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)